



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 8 octobre 2014

## Communiqué de presse

### **La nouvelle politique de l'alimentation : Appel à projets national proposé aux acteurs martiniquais**

A l'occasion de la présentation de la politique publique de l'alimentation, le 7 octobre, Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a rappelé l'importance du modèle alimentaire français et la nécessité de le préserver. Il a indiqué les grands objectifs de la politique du gouvernement dans ce domaine : l'accès de tous à une nourriture suffisante et de qualité, la sécurité sanitaire des aliments, la promotion des cultures culinaires et des liens sociaux autour de l'alimentation, le soutien au monde agricole, aux industries agroalimentaires et donc à l'emploi et aux territoires à travers la promotion de notre modèle agricole.

Il a présenté les quatre axes structurant désormais la politique nationale de l'alimentation suite à l'adoption de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt :

- la justice sociale,
- l'éducation alimentaire de la jeunesse,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- le renforcement de l'ancrage territorial des actions menées.

Ces quatre priorités traduisent la volonté de faire de l'alimentation un des fondements de la citoyenneté mais aussi d'accompagner l'évolution de notre société. Ainsi, une meilleure prise en compte de la durabilité des modèles de production tout comme la préservation du lien social dans un souci constant de faire de l'alimentation un facteur de justice sociale sont devenus autant d'impératifs de rénovation d'une véritable politique publique tournée vers l'avenir.

Le Ministre a particulièrement insisté sur la question de la restauration collective, qui s'adresse à 10 millions de personnes chaque jour, qui englobe ces différentes priorités. Le gouvernement accompagnera les opérateurs de la restauration collective pour finaliser un accord collectif portant sur des engagements en termes d'amélioration de l'offre alimentaire, de lutte contre le gaspillage et de promotion de notre patrimoine alimentaire en renforçant la présence des produits français et de proximité.

**Contact réservé aux médias :**

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 - [ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)

1/1

Pilotée par le Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, la politique de l'alimentation a une forte dimension interministérielle. Elle associe déjà les ministères chargés :

- de l'éducation nationale, pour ce qui est de l'éducation à l'alimentation qui fait partie du socle commun de connaissances et de compétences des élèves du premier et du second degré,
- de la justice, avec des initiatives pour l'amélioration de l'offre alimentaire en milieu carcéral, éviter le gaspillage, et pour faire de l'alimentation un facteur de réinsertion socioprofessionnelle,
- de la défense avec un travail l'amélioration des conditions de vie dans les armées et la sécurisation des approvisionnements,
- de la santé et des affaires sociales avec le travail engagé sur l'aide alimentaire à laquelle ont recours 3,5 millions de personnes, la loi santé publique à venir qui insistera également sur la nécessité de promouvoir un environnement favorable à la santé via l'éducation à l'alimentation et à la nutrition notamment en milieu scolaire, et enfin la question de l'amélioration de l'alimentation dans la restauration des établissements de santé sur la base de projets pilotes dans les établissements volontaires.

Enfin, le ministre a annoncé le **lancement dès le 7 octobre d'un large appel à projet national doté de 600 000 euros** afin qu'à l'aune de ces nouvelles priorités des initiatives innovantes portées indistinctement par des acteurs publics ou privés des territoires puissent être accompagnées et soutenues, avec l'objectif qu'elles puissent ensuite être démultipliées.

Les détails de cet Appel à Projets et la fiche d'inscription sont disponibles sur le site internet de la DAAF : <http://daaf972.agriculture.gouv.fr/spip.php?article343>

Les projets présentés devront avoir une durée maximale de 18 mois et la subvention demandée, d'un montant moyen de 40 000 € devra s'inscrire dans un cadre de financement multi-partenarial.

**Les dossiers sont à renvoyer à la DAAF au plus tard le 31 décembre prochain pour une pré-sélection régionale des 3 projets pouvant être présentés par la Martinique à la commission nationale de sélection qui se réunira début février.**

Stéphane LE FOLL présentera les lauréats lors du Salon International de l'Agriculture qui se tiendra du 21 février au 1er mars 2015.

Correspondant DAAF: Philippe TERRIEUX, tél. 05.96.64.95.36

**Contact réservé aux médias :**

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 - [ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)